



Centre Communal d'Action Sociale

Conseil d'Administration du 10 novembre 2014
Relevé de délibérations et d'informations

Point n° 1 : Personnel : Création d'un poste permanent d'Animateur de prévention à temps complet
Rapporteur : Joël Gullon

Suite au départ des deux agents occupant deux postes d'Animateurs de prévention non titulaires à temps non complet, et devant la difficulté de trouver des candidats pour du temps non complet, il est proposé de modifier le poste comme suit :

- Création d'un poste permanent d'Animateur de prévention à temps complet à partir du 17 novembre 2014.

Les membres de l'Assemblée se prononcent à l'unanimité pour la création d'un poste permanent d'Animateur de prévention à temps complet à partir du 17 novembre 2014.

Point n° 2 : Personnel : Création d'un poste permanent d'Agent social territorial à temps non complet
Rapporteur : Joël Gullon

Devant le constat de l'importance du nombre de personnes isolées en situation précaire, désemparées face à l'accès aux droits, il est proposé de créer un poste permanent d'Agent social territorial à temps non complet, soit 17h30 hebdomadaires, à compter du 5 janvier 2015.

Les membres de l'Assemblée valident à l'unanimité la création d'un poste permanent d'Agent social territorial à temps non complet, soit 17h30 hebdomadaires, à partir du 5 janvier 2015.

Point n° 3 : Délibération modificative n°2 du budget 2014
Rapporteur : Joël Gullon

Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Social a voté le budget primitif 2014 le 27 février 2014 et la Décision Modificative n°1 le 25 août 2014.

Dans la section de fonctionnement, les crédits budgétaires des chapitres 011 (Charges à caractère général) et 012 (Charges de personnel) sont insuffisants pour clôturer l'année 2014.

L'équilibre budgétaire est réalisé grâce à l'augmentation de la subvention communale au chapitre 74

Les membres de l'Assemblée valident à l'unanimité la délibération modificative n°2 du budget 2014 destinée à assurer l'équilibre budgétaire.

Point n°4 : Annulation de produits irrécouvrables

Rapporteur : Joël Gullon

Le Comptable Public a présenté un état de produits irrécouvrables suite à un titre émis sur le budget du CCAS sur l'exercice 2012. Le montant total de cette annulation de titre s'élève à **177,65€**.

Les recours faits par le Trésor Public n'ayant pas abouti, il est proposé à l'Assemblée de procéder à l'annulation de ce titre en sachant que les crédits nécessaires figurent au budget au chapitre 65 (article 6541).

Les membres de l'Assemblée valident à l'unanimité l'annulation de produits irrécouvrables pour un montant de 177,65€ sachant que les crédits nécessaires figurent au budget au chapitre 65 (article 6541).

Point n° 5 : Information : Transfert de gestion des NAP (Nouvelles Activités Périscolaires) au CCAS dans le cadre de l'ALSH (Accueil Loisirs Sans Hébergement)

Rapporteur : Ghislaine Vergnet

Le bilan de fonctionnement des Temps d'Activité Périscolaire (TAP) depuis septembre 2013 a fait apparaître l'importance de centraliser la gestion du dossier sur un seul service, dans un souci de cohérence.

De ce fait, il a été décidé de transférer la gestion des Nouvelles Activités Périscolaires (NAP : nouvelle appellation) au CCAS, dans le cadre de l'Accueil Loisirs Sans Hébergement (ALSH) existant, sachant qu'en outre une déclaration des NAP en ALSH permettra d'obtenir des financements complémentaires de la CAF (en plus du fonds d'amorçage versé par l'Etat).

Point n°6: Questions diverses

Rapporteur : Ghislaine Vergnet

1) Première réunion « Aide à la personne » (23 octobre 2014)

Un compte rendu de cette réunion sera envoyé aux membres du CCAS avec celui de la présente séance, la prochaine étant fixée au 1^{er} décembre 2014 à 15h.

Le résultat de ce travail, qui sera présenté en commission municipale/CCAS, permettra d'élaborer le nouveau Règlement Intérieur du CCAS.

2) Collecte nationale de la Banque Alimentaire : vendredi 28 et samedi 29 novembre 2014.

Les personnes participant habituellement à la collecte nationale de la Banque Alimentaire sont des bénévoles, des bénéficiaires de l'aide alimentaire, des élus, ainsi que des salariés dans le cadre des heures de solidarité dues ; devraient s'y ajouter cette année des salariés de la Caisse d'Epargne, sur proposition de cet organisme.

3) Fête et colis de Noël pour les personnes de 75 ans et plus

La fête (goûter et orchestre) est fixée au vendredi 19 décembre de 14h30 à 17h30 ; la distribution des colis débutera samedi 20 décembre.

Cette année, la commande de colis de Noël est ainsi dénombrée :

- 416 colis pour les personnes à domicile :
- 38 colis pour les personnes à l'EHPAD.